

Initiatives parlementaires

risque probable associé à la présentation d'un projet de loi de ce genre.

On a laissé entendre que l'opposition bloquait l'adoption de ce projet de loi. Ce n'est pas vrai. Rien n'empêche le gouvernement de consentir des avances de fonds aux agriculteurs en vertu de la loi actuelle. Le gouvernement en a tout simplement décidé autrement. Je ne sais pas s'il en veut à l'opposition ou aux agriculteurs, mais ce n'est certes pas la faute de l'opposition si les agriculteurs n'ont pas reçu d'avances de fonds.

Je constate que le temps mis à ma disposition est expiré. Je vous remercie de m'avoir permis de m'exprimer là-dessus.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Thunder Bay—Nipigon a la parole s'il peut se contenter de trois minutes. Autrement, je peux dire qu'il est 17 heures.

Comme il est 17 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA DÉCLARATION DES DROITS

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UNE COMMISSION POUR LA PROTECTION DES ENFANTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 25 septembre, de la motion de M^{me} Langan:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de négocier avec les provinces la proclamation d'une Déclaration complète des droits pour les enfants, laquelle permettrait d'uniformiser les lois dans tout le pays et de créer une Commission pour la protection des enfants, ainsi qu'un service téléphonique d'urgence à l'usage des enfants en situation de crise.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir parler aujourd'hui d'une motion qui attire notre attention sur les besoins des enfants et qui nous propose de bons moyens de nous assurer que nos enfants vivent dans un milieu sécuritaire favorable à leur épanouissement. Nous nous soucions

tous certes du bien-être de nos enfants et, la vie étant ce qu'elle est, nous craignons tous pour leur avenir.

Je vais m'étendre aujourd'hui sur l'un des grands problèmes qui affligent notre société, un problème qui a des conséquences à long terme pour les enfants, celui de la violence au sein de la famille. Il n'est peut-être pas tout à fait exact de parler de phénomène à propos de cette violence qui afflige tant de nos familles canadiennes. Car pour les enfants, les femmes et les hommes enfermés dans ce cercle vicieux, c'est la dure et effrayante réalité de tous les jours. Ceux d'entre nous qui ont eu une enfance choyée, et qui continuent encore aujourd'hui de vivre les joies enrichissantes de la vie familiale, ont du mal à imaginer la famille autrement que comme une source de grand réconfort, de bonheur et d'amour.

Au cours des dix dernières années, les gouvernements et les organismes spécialisés ont commandé un certain nombre d'études qui ont révélé des faits nouveaux et des statistiques stupéfiantes sur l'incidence de la violence familiale au point d'ébranler l'idée que nous nous faisons de ce qui se passe au sein de nombreuses familles canadiennes. Ce sont surtout ces statistiques qui ont fait la manchette et attiré l'attention du pays.

En 1980, le Conseil consultatif canadien de la situation de la femme rapportait qu'une femme sur dix était brutalisée systématiquement par son mari ou son conjoint. En 1987, un rapport de suivi établissait à environ un million le nombre de femmes canadiennes molestées par l'homme avec lequel elles vivent.

Le professeur Robin Badgley nous a dit qu'une jeune femme sur deux et un jeune homme sur trois sont sexuellement exploités pendant leur enfance. En fait, 42 p. 100 des Canadiens ont été victimes d'actes sexuels non désirés pendant leur vie.

Il y a quelques années, le rapport Fraser sur l'incidence de la prostitution nous a choqués davantage avec son exposé des statistiques sur la prostitution juvénile. Le Centre canadien de la statistique juridique a signalé qu'en 1986, les auteurs de 191 homicides, soit 40 p. 100 du total de cette année, avaient des liens de parenté avec leur victime ou en étaient le concubin. C'est difficile à croire, j'en suis sûr. En réponse, les gouvernements et les collectivités partout au pays ont mis au point toute une